

## RAMATUELLE

# Unanimité du conseil pour la hausse des taxes locales

Réunis autour du maire Roland Bruno, les élus ont adopté un budget primitif de quelque quinze millions d'euros dont trois consacrés aux investissements. Quant au dossier de la maison médicale, il progresse

Mardi soir, le débat portant sur les votes des divers budgets de la commune n'avait pas attiré la foule. Juste une personne. Qu'importe. La présentation du BP par Patrick Rinaudo fut d'une grande précision. L'élu apportant des explications concrètes sur chaque poste tant au niveau des dépenses que des recettes.

Un exposé duquel on peut ressortir une totale rigueur au plan de la gestion à l'image du poste phare de la section investissement, «charges du personnel» stable à hauteur de cinq millions d'euros.

Toutefois, afin de compenser l'érosion des aides de



Une séance studieuse durant laquelle les élus ont indiqué que le nombre d'employés communaux est de 109.

(Photo G.C.)

l'État (-240 000 euros) et permettre de poursuivre les investissements, notamment ceux destinés à la future maison médicale, les élus ont voté à l'unanimité une légère hausse des trois taux des taxes locales. Ainsi, la taxe d'habitation passe de 15,26 % à 15,72 %, celle du foncier

bâti de 7,46 % à 7,68 %, idem pour le foncier non bâti qui de 25,34 % grimpe à 26,10 %.

«Des taux nettement inférieurs à la moyenne nationale puisque pour la TH ils sont établis à 23,83 % et à 20,4 pour la TFB. Sur le Golfe, cela nous classe en quatrième position, cette augmentation

nécessaire est donc plus que raisonnable», indique Michel Courtin qui indiqua «j'étais à titre personnel pour une hausse légèrement supérieure.»

### Investissements conséquents

Au chapitre des grandes réa-

lisations, la maison médicale avec la possibilité d'accueillir un médecin généraliste et deux spécialistes plus une pharmacie et un infirmier se voit consacrer une enveloppe d'un peu de 300 000 euros sur les 2,4 millions d'euros prévus (des demandes de subventions auprès du Département et de l'État ont fait l'objet de deux délibérations). Les autres opérations portent sur le renforcement de la vidéoprotection (45 900 €), la réfection de la voirie (450 000 €), l'accessibilité aux bâtiments publics (118 000 €), l'aménagement de terrains agricoles (59 500 €).

La suite des débats a porté sur l'obtention d'aides à des collégiens dans le cadre de voyages scolaires, les votes des divers budgets dont un nouveau, celui des parkings générant environ 725 000 euros au titre des recettes.

G.C.